



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-3-1-1

Séance du vendredi 6 mars 2020

### **CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MILLION donne procuration à M. WITH.  
M. MUNCK donne procuration à M. BIHL  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1424-35 relatif aux contributions des communes, EPCI et départements au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- VU le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques arrêté par le Préfet du Haut-Rhin le 28 juin 2018 après avis du Conseil Départemental du Haut-Rhin en date du 15 juin 2018,

- VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS du 12 décembre 2019 approuvant les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 ainsi que pour les exercices 2021 et 2022,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-6-1-3 du 13 décembre 2019 approuvant le versement en 2020 au SDIS d'une contribution de fonctionnement de 23 035 000 € et d'une subvention d'investissement de 1 000 000 €,
- VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS du 11 février 2020 approuvant le budget primitif 2020 du SDIS,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention triennale de financement et de partenariat entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, telle que présentée en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

Mme Brigitte KLINKERT ne participe pas au vote en sa qualité de Présidente du SDIS 68.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité